

PARIS, le 4 avril 2001

CIRCULAIRE N° NOR/INT/B/01/00111/C

Le ministre de l'intérieur

à

Mesdames et Messieurs les préfets

OBJET : Statistiques sur la fiscalité directe locale en 2001

P.J. : Liste des groupements à fiscalité propre

La direction générale des collectivités locales effectue chaque année une enquête sur la fiscalité directe locale afin de disposer, dès le premier semestre, d'informations sur l'évolution des taux et des produits des quatre principales taxes locales.

Dans le cadre de cette enquête, je vous serais obligé de bien vouloir me transmettre les photocopies, après vote des taux, des états 1253/1259TP de votre département et des groupements de communes à fiscalité propre.

La liste des groupements à fiscalité propre figure en annexe ; tous les groupements à fiscalité propre constitués avant le 31/12/2000 y ont été recensés. Si toutefois vous y détectiez une anomalie (ou omission), je vous saurais gré de bien vouloir m'en informer.

Les photocopies de ces états devant faire l'objet d'une saisie informatique, il est important de veiller à ce que ces documents soient parfaitement lisibles et d'éviter, si possible, les transmissions par télécopie.

Pour ne pas retarder la parution des résultats, je vous demande de ne pas attendre que tous les états vous soient parvenus, ni qu'ils aient été vérifiés pour me les transmettre, au fur et à mesure de leur disponibilité.

Les états des groupements de communes nouvellement créés pourront être transmis tels qu'ils vous ont été communiqués par les groupements, c'est-à-dire vierges de notification des taux.

Les envois devront être transmis avant le 30 avril sous le timbre suivant :

DIRECTION GENERALE DES COLLECTIVITES LOCALES
Service des statistiques, des études et des techniques locales
- à l'attention d'Isabelle LÉONARD -
2, place des Saussaies
75800 PARIS
Tél. 01-49-27-42-15

Pour le ministre et par délégation,
le directeur général des collectivités locales

Dominique BUR

**DIRECTION GÉNÉRALE
DES COLLECTIVITÉS LOCALES**

**Service des statistiques,
des études et des techniques locales**

ENQUÊTE FISCALITÉ 2001

Les photocopies des documents suivants :

? **Etats 1253**

- du département,
- des districts sans taxe professionnelle unique (1)
- des communautés de commune sans taxe professionnelle unique (1),
- des communautés urbaines sans taxe professionnelle unique (1),

? **Etats 1259 TP**

- des syndicats d'agglomération nouvelle (1),
- des communautés d'agglomération (1)
- des districts à taxe professionnelle unique (1)
- des communautés de communes à taxe professionnelle unique (1).
- des communautés urbaines à taxe professionnelle unique (1)

(1) lorsqu'il y en a dans le département

doivent être envoyées à :

DIRECTION GÉNÉRALE DES COLLECTIVITÉS LOCALES
Service des statistiques, des études et des techniques locales
- à l'attention d'Isabelle LÉONARD-
2, place des Saussaies
75008 PARIS

Pour tout problème, contacter Isabelle LÉONARD 01-49-27-42-15
(ligne directe)